

Les actions Ecophyto sur les Zones Non Agricoles en Pays de la Loire

Les zones non agricoles

Les usagers des produits phytosanitaires en zones non agricoles :

- Les services de voirie et d'espaces verts des collectivités territoriales (communes, structures intercommunales, ...)
- Les concessionnaires de routes et d'autoroutes, voies ferrées, ...
- Les gestionnaires d'espaces sportifs (golfs, terrains de football, ...)
- Les paysagistes, les entreprises d'entretien
- Les particuliers et jardiniers amateurs

Les zones non agricoles

Axe 7 du plan Ecophyto présidé par FREDON Pays de la Loire

Le comité de pilotage Ecophyto zones non agricoles regroupe des représentants :

- des services de l'Etat
- des collectivités territoriales (structures départementales, intercommunales et communales) et des associations des Maires
- des syndicats d'eau potables et de bassins versants
- des fédérations et associations des paysagistes
- des gestionnaires d'autoroutes / réseaux ferrés / golfs
- des jardineries et magasins de bricolage
- des associations de défense des consommateurs et de protection de l'environnement
- Des associations jardiniers amateurs

Les actions à destination des Professionnels non agricoles

Sensibilisation des professionnels non agricoles à la réduction des produits phytosanitaires



Interventions sur les territoires

- Renseigner sur :
 - les risques sur l'environnement
 - les risques sur la santé
 - la réglementation
- Informer sur la formation (Certificat individuel) et l'agrément d'entreprises
- Informer sur les bonnes pratiques
- Sensibiliser à l'engagement dans la Charte territoriale ou à la réalisation de plan de désherbage et à l'utilisation des méthodes alternatives



Sensibilisation des collectivités à la réduction des produits phytosanitaires



La charte territoriale d'engagement :

Engagement des collectivités vers 50% de réduction d'utilisation de phyto sur 5 ans et à terme zéro phyto

- 4 niveaux d'objectifs
- Atteindre le niveau 1 dans les deux ans
- Définir un échéancier pour atteindre le niveau 2 ou 3
- Renseigner et transmettre les indicateurs de pratiques

En 2010 : 78 collectivités signataires

3 UNE CHARTE TERRITORIALE D'ENGAGEMENT

UNE CHARTE DECLINEE EN 4 NIVEAUX D'OBJECTIFS

	Type d'action	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Respect de la réglementation et des bonnes pratiques	Respecter la réglementation en vigueur	X	X	X	Zéro pesticide sur l'ensemble des surfaces
	Faire contrôler le matériel de pulvérisation tracté au minimum tous les 5 ans par un organisme agréé	X	X	X	
	Étalonner les couples pulvérisateurs/applicateurs chaque année	X	X	X	
Formation	Porter des Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés et en bon état à chaque traitement	X	X	X	
	Former régulièrement tous les agents applicateurs à l'utilisation des produits phytosanitaires (type CNFPT)	X	X	X	
Entretien des espaces communaux	Au moins un agent formé à d'autres pratiques telles que l'utilisation de techniques alternatives, la gestion différenciée, l'aménagement...		X	X	
	Définir les objectifs d'entretien, réaliser et mettre en œuvre un plan de désherbage (selon le cahier des charges régional)	X	X	X	
	Réduire les quantités de pesticides appliqués (par rapport à l'état initial de référence défini)	De plus de 25 %	De plus de 50 %	De plus de 75 %	
	Utiliser durablement des techniques alternatives sur les surfaces à risque fort		Sur plus de 50% des surfaces à risque fort	Sur 100% des surfaces à risque fort	
	Prendre en compte les contraintes d'entretien dans les futurs aménagements urbains		X	X	
Communication	Appliquer une gestion globale des espaces verts sans fongicide ni insecticide chimique			X	
	Informar la population sur les pratiques d'entretien de la commune par tous les moyens disponibles (communications écrites, réunions publiques, manifestations, internet...)	X	X	X	X
	Sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques pour la santé et l'environnement liés à l'utilisation de pesticides (réglementation, techniques alternatives possibles, bonnes pratiques phytosanitaires...) par tous les moyens disponibles (communications écrites, réunions publiques, manifestations, internet...)		X	X	X

pour plus d'information et obtenir la charte type, contactez la CREPEPP au 06 85 65 24 23

Sensibilisation des collectivités à la réduction des produits phytosanitaires

La plan de désherbage communal :

Classer les zones désherbées selon les risques de ruissellement et de pollution de l'eau

- Présentation de la démarche
- Mise à disposition d'un cahier des charges type
- Accompagnement des collectivités dans la réalisation d'un plan de désherbage en régie
- Validation des plans de désherbage réalisés en régie

En 2010 : 344 plans réalisés

1 PLAN DE DÉSHERBAGE COMMUNAL



◆ Une cartographie du risque, base de travail du gestionnaire

Une carte des zones à risque est réalisée au terme de ce diagnostic. Des préconisations d'entretien adaptées à chacun des espaces individualisés sont proposées par le diagnostiqueur et aboutissent à la rédaction d'un rapport.

◆ Un plan de communication incontournable

Afin d'obtenir l'adhésion du maximum de riverains, il est indispensable d'accompagner le plan de désherbage d'un plan de communication à destination du public en mettant notamment en place une campagne d'information sur le changement des pratiques de désherbage communales (articles dans les bulletins municipaux, affiches, pancartes sur site...).

TÉMOIGNAGE DE COMMUNES

TÉMOIGNAGE D'UN TECHNICIEN COMMUNE DU POIRÉ SUR VIE (85)

Très sensible aux problèmes environnementaux et à la gestion durable, M le Maire a engagé un PEC (Plan Environnemental Collectivité) dont l'objectif est la mise en œuvre de nouvelles méthodes de travail respectueuses de l'environnement.

Étant moi-même sensibilisé à ces problèmes, il m'a semblé intéressant de les appliquer sur le terrain en voirie et en espaces verts.

Nous avons mis en place depuis quatre ans un plan de désherbage communal. Cette étude a permis d'adapter les méthodes d'entretien pour chaque zone soit par le choix de matières actives moins nocives, soit par la mise en œuvre de certaines techniques alternatives (fauche, désherbage thermique, paillage...).

Toutes ces techniques ne peuvent être réellement efficaces que s'il existe une prise de conscience et une volonté des élus de la collectivité et du personnel technique espaces verts.

Néanmoins cela implique une remise en question du fonctionnement même des services techniques et la mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts de la commune permettrait d'optimiser le temps de travail des agents.

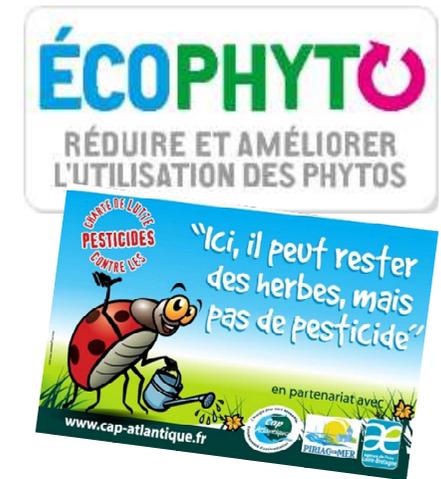
Anthony LUCAS, responsable Service espaces verts

TÉMOIGNAGE D'UN ÉLU COMMUNE DE CLERMONT CRÉANS (72)

Sensibilisés par la protection de la qualité des eaux superficielles et souterraines autant que par l'hygiène et la sécurité des agents, nous avons décidé de réaliser en 2002 un diagnostic des pratiques phytosanitaires de la commune et un plan de désherbage pour mettre en évidence les zones à risque afin de limiter, voire de supprimer le ruissellement des produits vers les cours d'eau. Le choix de notre collectivité a été de s'inscrire pleinement pour la protection de nos ressources en eau. De plus, étant soumis à des interdictions d'emploi de produits phytosanitaires qui se généralisent de plus en plus, il nous a semblé nécessaire de rentrer, dès à présent, dans la démarche en commençant par la mise en place d'un plan de désherbage.

Gérard BLANCHET, Maire de Clermont Créans

Aide à la communication pour les collectivités



La Mallette d'outils de communication

- Mettre à disposition d'exemples d'outils de communication pour :
 - expliquer les changements de pratiques d'entretien aux riverains
 - valoriser le travail des équipes municipales
 - sensibiliser et faire évoluer les pratiques des jardiniers amateurs

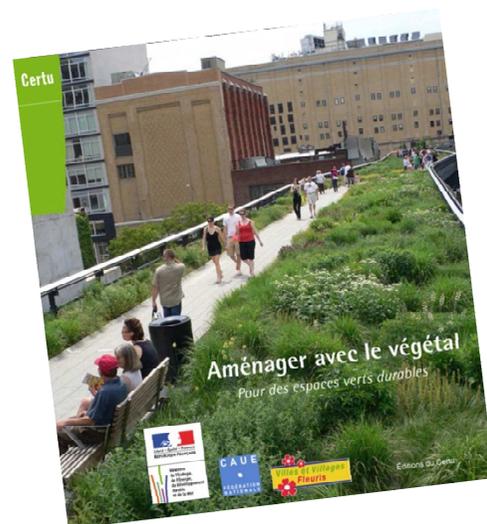
- Permettre aux collectivités de réaliser leur plan et supports de communication



Des méthodes pour concevoir des aménagements limitant le recours aux produits phytosanitaires

Objectifs

- Informer et proposer des techniques limitant l'usage des produits phytosanitaires
- Proposer des méthodes alternatives



La gestion de l'herbe en ville

- Sensibiliser aux aménagements permettant d'éviter ou limiter les traitements
- Informer sur les techniques alternatives d'entretien
- Montrer des solutions concrètes d'aménagements



Journées techniques régionales

Aménagement et entretien des cimetières en 2011



Journées techniques régionales

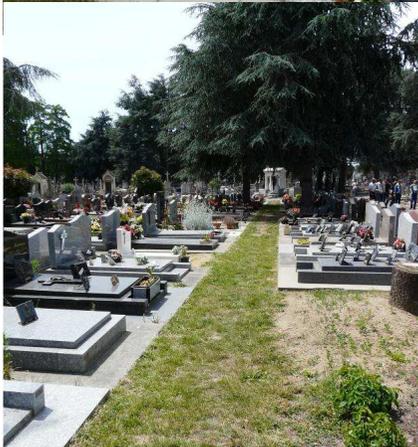
Aménagement et entretien des cimetières en 2011

Contexte :

- Espaces de recueillement et de respect
- Espaces favorisant le développement des adventices

Solutions :

- Sensibiliser aux aménagements permettant d'éviter ou limiter les traitements
- Informer sur les techniques alternatives d'entretien
- Montrer qu'il est possible **d'entretenir un cimetière traditionnel sans avoir recours aux pesticides**
- Proposer des pistes de **solutions pour la conception des nouveaux cimetières permettant de limiter le recours aux pesticides.**



Gestionnaires d'infrastructures de transports et des dépendances vertes

Contexte :

- Routes et autoroutes : linéaires et surfaces importants, et état variable des revêtements
- Les voies ferrées : complexité d'associer sécurité et entretien sans pesticide

Solutions :

- Echanger des expériences sur les méthodes alternatives (avantages inconvénients réussites échecs)
- Revoir les aménagements problématiques

JOURNÉE TECHNIQUE
ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES
DE TRANSPORT ET DES
DEPENDANCES VERTES
11 avril 2013
Lycée du Fresne à ANGERS



11 avril 2013

Lycée du Fresne à ANGERS

3 – Techniques de gestion à disposition

Nécessité de gérer la végétation en fonction des niveaux de service et politique d'entretien des espaces

- Différentes familles de solutions à disposition et à mettre en place dans une organisation de moyens humains, de solutions techniques et de matériels



LA MAYENNE
CONTRAT GÉNÉRAL

LA GESTION RAISONNÉE DES DÉPENDANCES VERTES

Récupération et valorisation des déchets verts
(campagne de fauchage 2012/2013)

Schéma départemental de désherbage des routes de Maine-et-Loire

Entretien des infrastructures routières, et des
dépendances vertes

Journée technique Crepepp du 11 avril 2013

LUTTE CONTRE L'APPARITION D'ADVENTICES
CONCEPTION-GESTION DES BASSINS DE RETENTION

Objectif : les précipitations ci-après ont pour seul objectif de limiter voire supprimer le désherbage curatif des aménagements objets de cette fiche. Elles complètent celles relatives à la conception selon les règles de l'art de ces derniers.

Préconisations :

- Les bassins qui ne font pas partie d'accès carrossable adossés et au fond du bassin proposent et empêchent l'entretien des zones rapidement envahies par de mauvaises herbes et empêchent d'accéder aux systèmes d'égouts et de surface des eaux.
- Les aménagements doivent être pensés pour un entretien sans recours au désherbage.

Préconceptions :

- Les accès au bassin ne sont pas forcément engazonnés, ce qui empêche le racinement d'adventices au bassin en cas de pluie.
- Le chemin de service autour du bassin n'est pas toujours plan et stable, ce qui complique l'entretien des adossés.
- La clôture est parfois implantée en bordure du talus côté bassin, empêchant l'entretien mécanique du bassin.

Préconceptions :

- prévoir les simulations (arçons stabilisés depuis la table jusqu'au bassin et à la rampe d'accès au fond, rampe d'accès, et chemin de service) ;
- en GNT 021/3, ou en mélange terre-pierre ;
- d'une largeur maximum de 4 m de manière à permettre le fagage (ou l'écrémage) de ces talus de chaque côté de ce chemin avec un tracteur à base de roues ;
- prévoir un passage suffisant pour un entretien mécanique entre la clôture et le bord du bassin ;
- prévoir un dessin de culture métralisé en béton.

Préconceptions :

- Sans objet.

Conclusion :

- Sans objet, ces préconisations doivent permettre un entretien plus simple des bassins.

Logo de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Maine-et-Loire

Comment réduire les consommations de pesticides sur le tracé



Angers - 11 avril 2013

ASF

Comment réduire les consommations de pesticides sur le tracé



Angers - 11 avril 2013

ASF

Aménagement et entretien des gazons sportifs

- Accompagner les gestionnaires d'espaces sportifs dans leur démarche
- Intervention sur la santé des gazons (maladies, ravageurs, adventices), la prévention et la gestion des risques phytosanitaires sur gazons
- Présentation des techniques alternatives d'entretien
- Présentation de solutions concrètes d'aménagements
- Témoignage de professionnels : gestionnaires d'espaces sportifs de compétition (golf, football, tennis...), hippodromes, parcs et jardins de prestige...



Enquêtes sur les pratiques phytosanitaires des professionnels non agricoles

Quelques résultats 2010 sur les Pays de la Loire

Plus de 50% des communes engagées dans une démarche de réduction des pesticides

Réduction de 70% des quantités de pesticides appliqués par rapport à 2000

Réduction des consommations (au kilomètre) :

- 20% pour les sociétés d'autoroutes
- 14% pour la SNCF

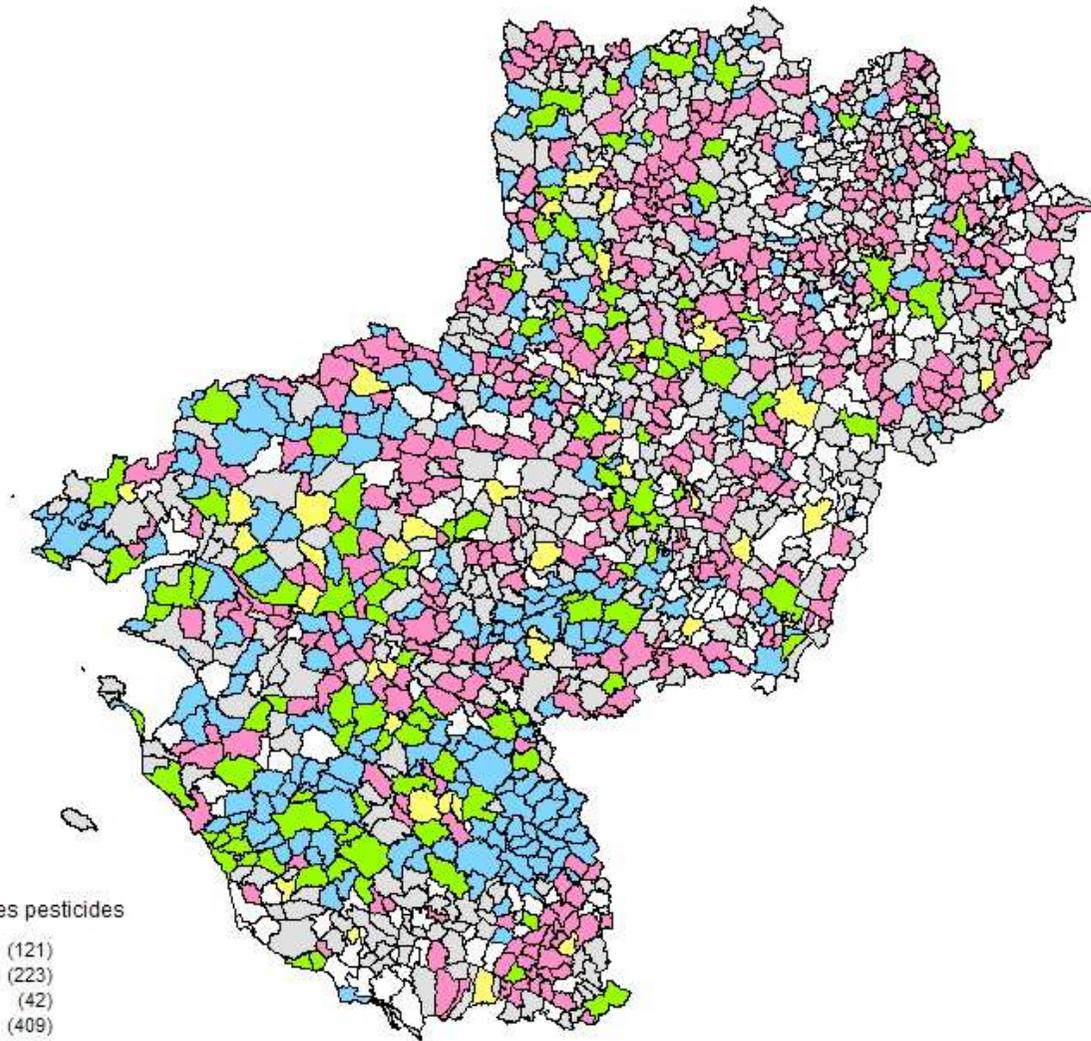
Le glyphosate représente :

- près de 60% des consommations des collectivités
- près de 40% pour les sociétés d'autoroutes
- près de 30% pour la SNCF

Les actions des collectivités à la réduction des produits phytosanitaires

Bilan 2010 :

- 344 plans réalisés
- 78 chartes signées



Engagement des communes dans une démarche de réduction des pesticides

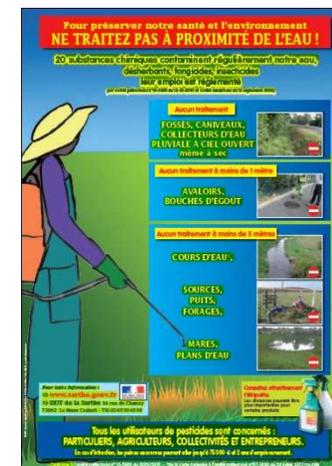
	Plan de désherbage communal et Plan de gestion différencié	(121)
	Plan de désherbage communal	(223)
	Plan de gestion différencié	(42)
	Démarche non formalisée	(409)
	Communes non engagées	(223)
	Pas de réponse	(485)

Les actions à destination des Jardiniers amateurs

Plaquettes et panneaux d'exposition

Informez sur :

- les risques d'utilisation des produits phytosanitaires
- les règles à respecter en cas d'usages
- les méthodes alternatives
- la réglementation (Arrêtés préfectoraux ZNT fossés)



La Charte Jardineries « Jardiner au naturel, ça coule de source »



Les principes

Origine de la charte

2005 : première charte signée sur Rennes Métropole et les bassins d'alimentation en eau de Rennes avec 27 jardineries, à l'initiative de la MCE, du SMPBR, de Rennes Métropole.

Objectifs

- Diminuer les ventes de produits phytosanitaires au profit de solutions alternatives
- Faire évoluer le conseil donné par les vendeurs des points de vente distribuant des pesticides grand public



- A partir 2007 : extension progressive de la charte à d'autres BV de Bretagne. En 2011 : 14 BV engagés représentant plus de 210 jardineries (plus de la moitié du territoire couvert)
- Plus récemment extension hors Bretagne : Territoire d'Orléans (Loiret Nature Environnement), Région Provence Alpes Côte d'Azur et aujourd'hui en Pays de la Loire

- **2011 : rachat des droits d'auteurs de la charte bretonne par l'AELB**
- **Un coordinateur régional : la FREDON**
- **5 Bassins Versants pilotes volontaires**

SAGE Layon, SAGE Huisne, BV de l'Erdre : en 2012

SAGE Oudon, BV Littoral Nord (CAP Atlantique) : en 2013

*84 jardineries signataires sur 118 jardineries en 2013
concernées*

■ **Rôle de la FREDON :**

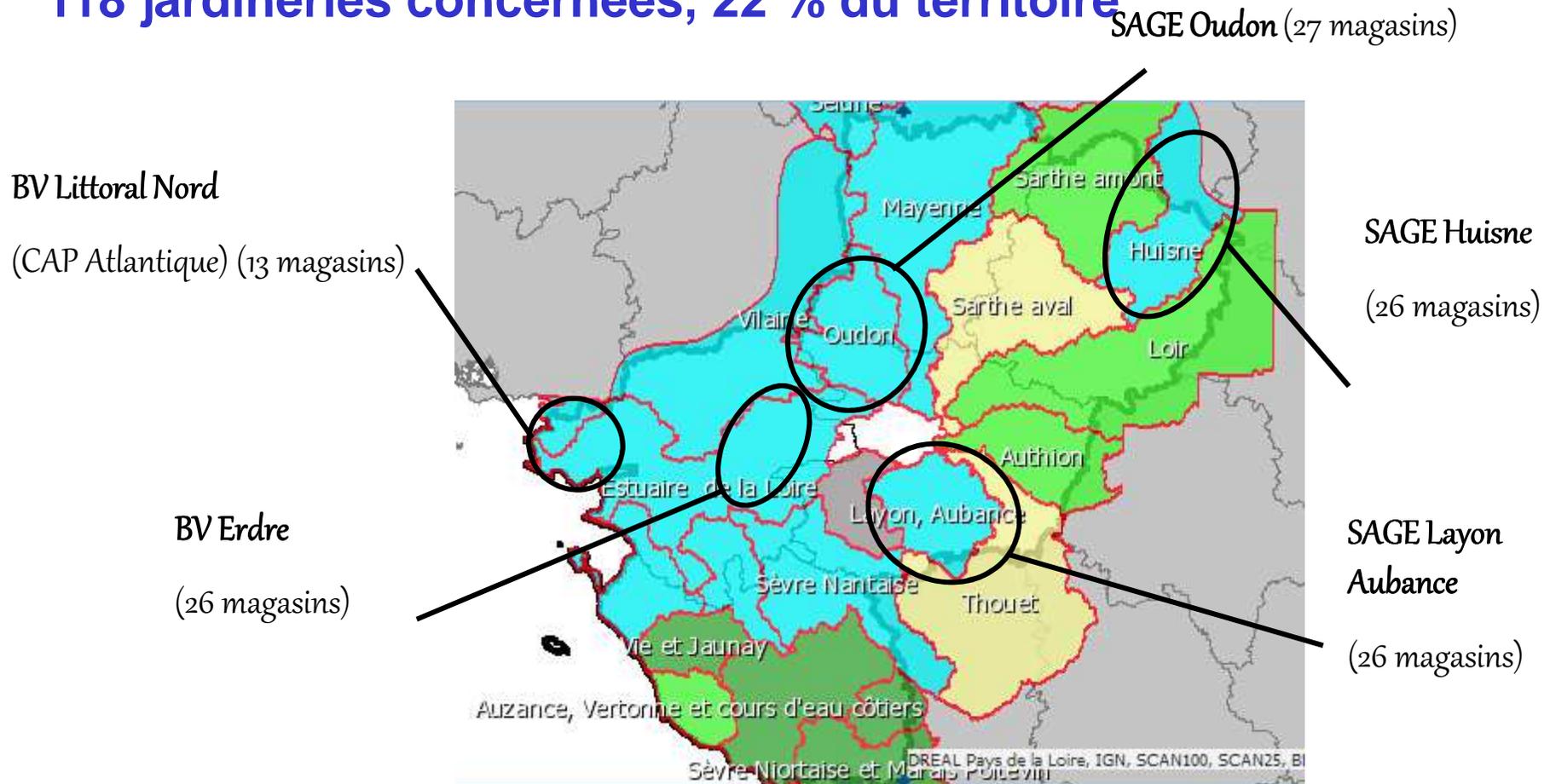
- Accompagnement méthodologique des territoires
- Plan de communication régionale
- Financement et duplication des supports de communication non personnalisables à disposer dans les jardinerie signataires
- Formation des formateurs
- Suivi et bilan régional

■ **Rôle des territoires :**

- Portage : structures porteuses de BV/SAGE ; Partenariat avec les associations (environnement et UFC Que Choisir)
- Suivi, animation et évaluation de la charte
- Organisation des formations de vendeurs

5 bassins versants pilotes concernés

118 jardineries concernées, 22 % du territoire



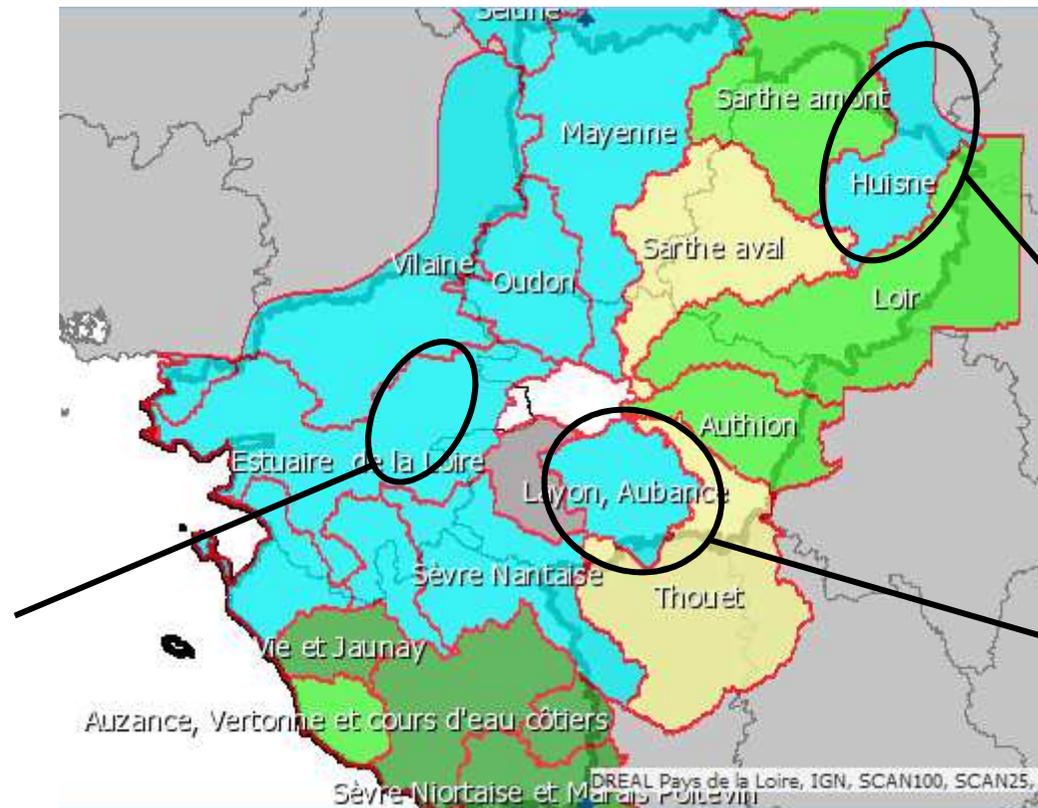
2012 :

3 bassins versants pilotes concernés

42 jardineries signataires / 78

54 vendeurs formés

BV Erdre
(12/26 magasins)



SAGE Huisne
(8/26 magasins)

SAGE Layon
Aubance
(22/26 magasins)

2013 :

5 bassins versants pilotes concernés

84 jardineries signataires / 118

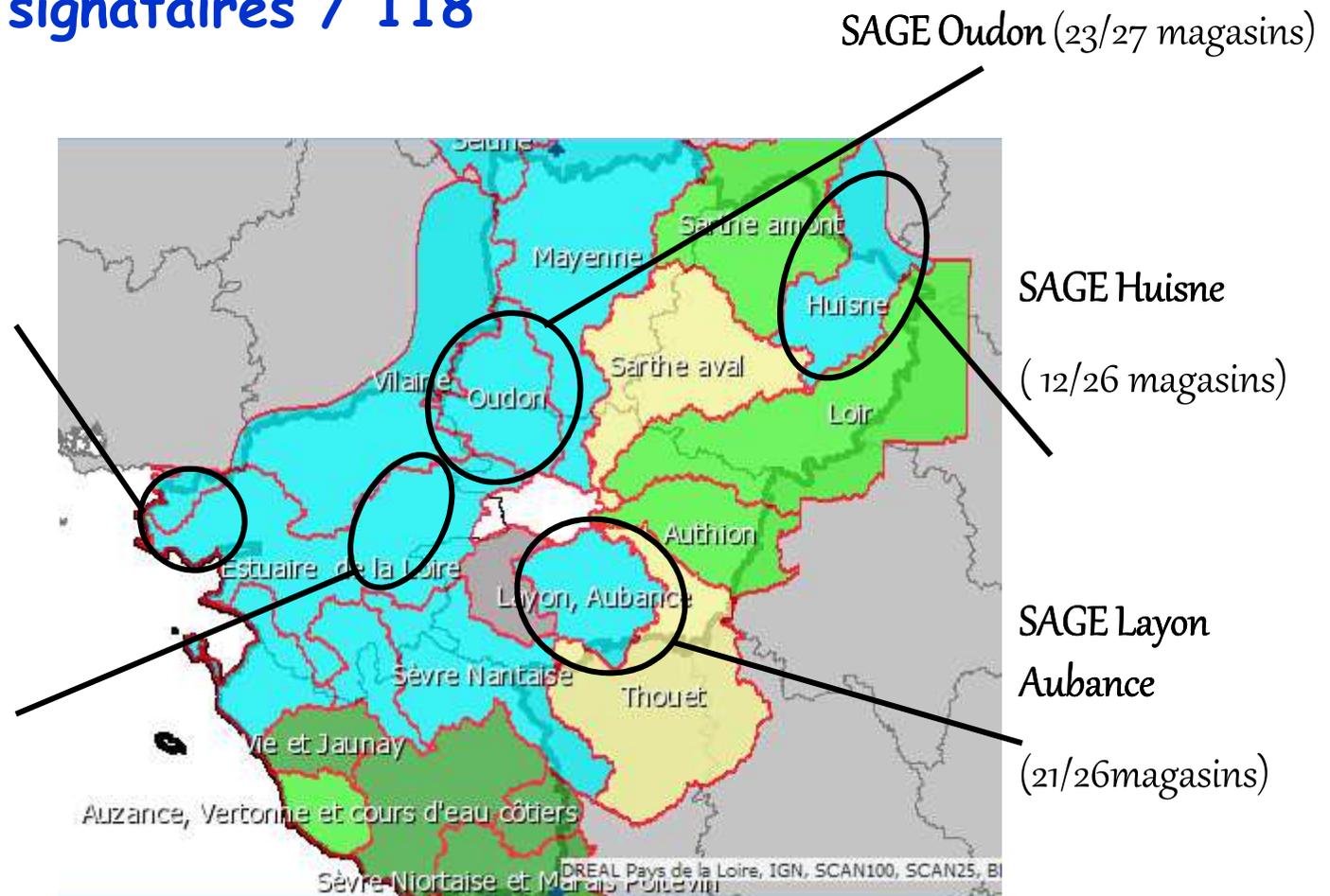
BV Littoral Nord

(CAP Atlantique)

(13/13 magasins)

BV Erdre

(15/26 magasins)





SAGE Layon Aubance

25 conseillers
 vendeurs formés
 au cours de 4
 sessions de
 formation

17 enseignes sur
 les 21 signataires
 ont respecté leur
 engagement en
 envoyant au
 moins 1 vendeur
 en formation

21 Enseignes signataires en 2013





BV Huisne - IBS

12 jardineries signataires :

Bricomarché (Nogent-le-Retrou, Cherreau, Duneau)

Point Vert le Jardin (La Ferté, Changé, Parigné-l'Évêque)

La Maison Point Vert (Bouloire)

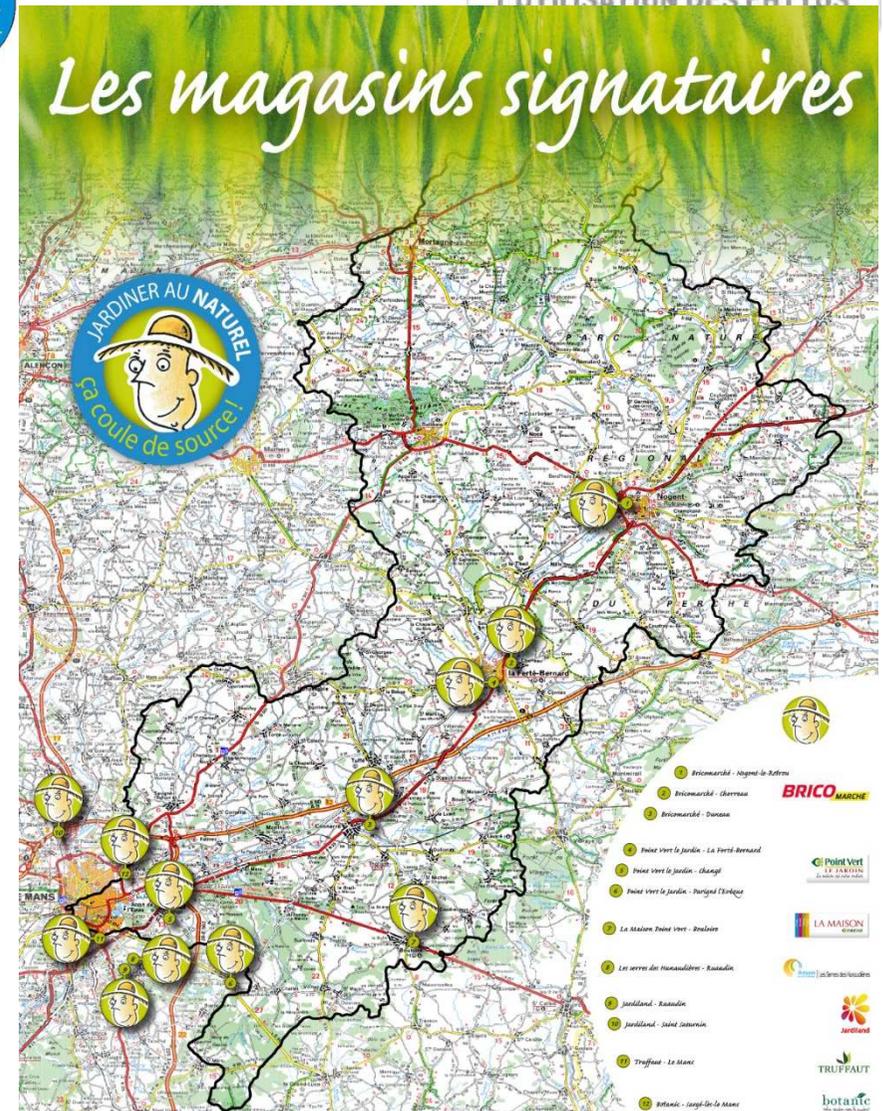
les Serres des Hunaudières (Ruaudin)

Jardiland (Ruaudin et Saint-Saturnin)

Truffaut (Le Mans)

Botanic (Sargé-lès-Le Mans)

23 vendeurs conseils formés





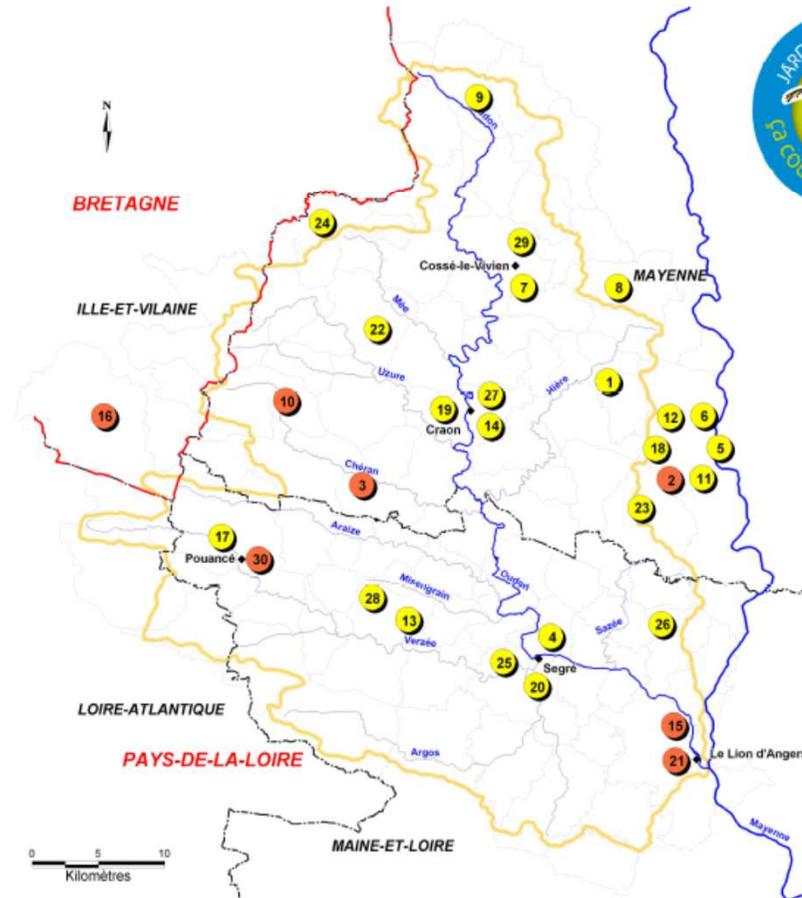
Signature le 12 février 2013

Nombre de magasins
 signataires : 23 (sur 32
 potentiels)

Nombre de vendeurs formés :
 31 + 5 animateurs de tri et 3
 membres d'associations

- | | |
|---|---|
| 1. Agrial - Marigné Peuton | 16. Espace Terrena – Martigné Ferchaud |
| 2. AMC Nature – Château-Gontier | 17. Espace Terrena - Pouancé |
| 3. Bricomarché - Renazé | 18. Gamm Vert - Azé |
| 4. Bricomarché - Ste Gemmes d'Andigné | 19. Gamm Vert - Craon |
| 5. Bricomarché - Saint Fort | 20. Gamm Vert - Ste Gemmes d'Andigné |
| 6. Comptoir du village - Azé | 21. Godicheau Horticulture – Le Lion d'Angers |
| 7. Comptoir du village - Cossé le Vivien | 22. Magasin CAM - Ballots |
| 8. Comptoir du village - Quelaines St Ga | 23. Magasin CAM - Chemazé |
| 9. Comptoir du village - Ruillé le Gravel | 24. Magasin CAM - Cuillé |
| 10. Comptoir du village – Saint-Aignan-s | 25. Magasin CAM - Ste Gemmes d'Andigné |
| 11. Espace Emerald - Saint Fort | 26. Magasin CAM - St Martin du Bois |
| 12. Espace Terrena - Château-Gontier | 27. Maison Point Vert - Craon |
| 13. Espace Terrena - Combrée | 28. Pelé Agri Conseil - Combrée |
| 14. Espace Terrena – Craon | 29. Point Vert - Cossé le Vivien |
| 15. Espace Terrena – Le Lion d'Angers | 30. Tout faire matériaux - Pouancé |

Enseignes signataires de la charte
 Jardiner au naturel, ça coule de source !





BV Littoral nord – Cap Atlantique

2013 : 1^{ère} année de mise en place de la charte

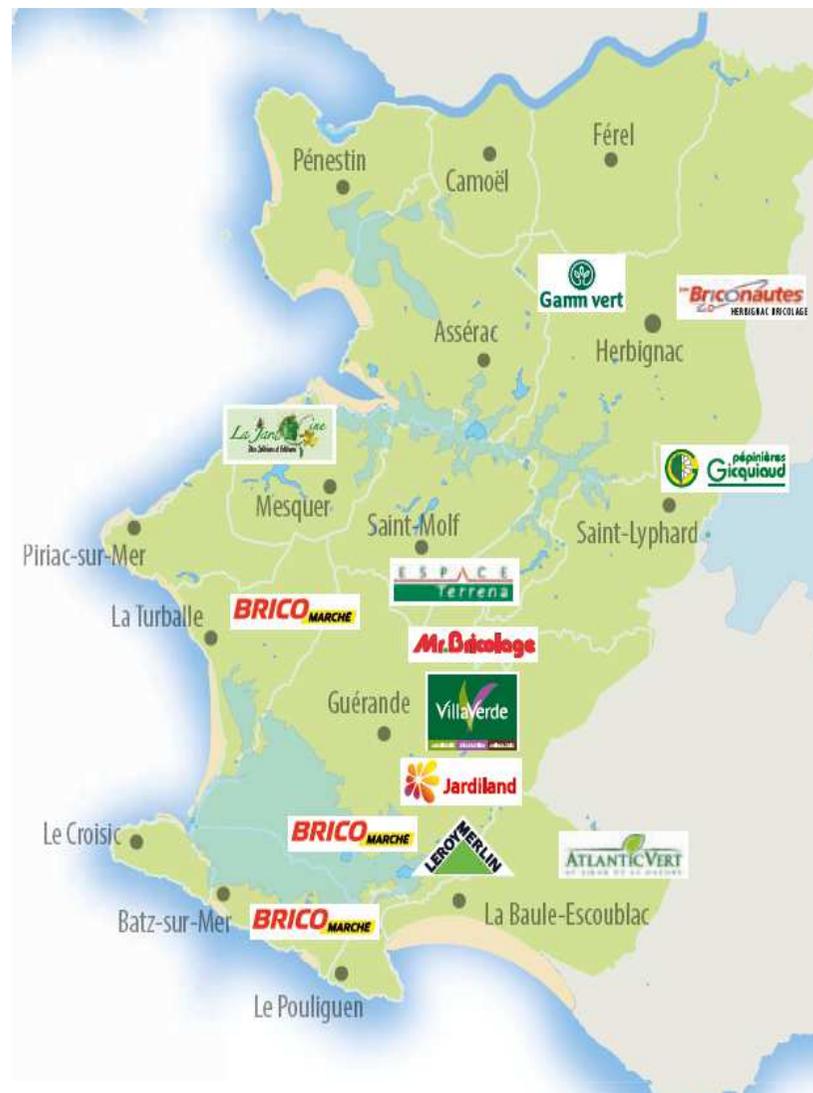
Signature le 04/12/2012

Nombre de jardinerie signataires : 13 (sur 13 potentiels)

Nombre de vendeurs formés : 30 (2 à 3 en moyenne par magasin)

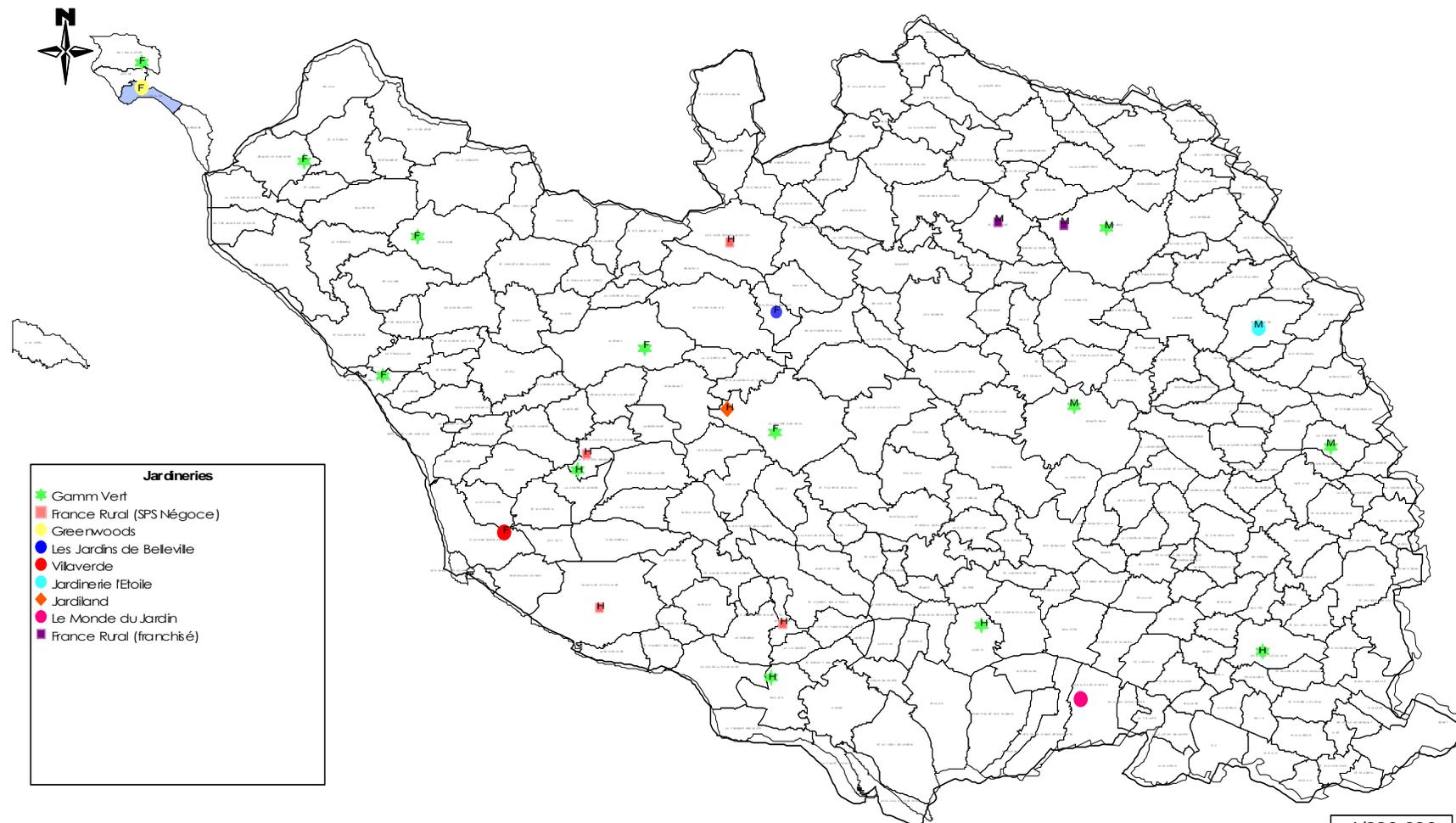
Animations – temps forts : 1 journée par magasin animée par LOE (en moyenne, 40 personnes sensibilisées par journée)

Chiffres de vente : pas d'infos encore, on leur demandera leurs chiffres 2013 en début d'année prochaine



2013 : 

8 enseignes / 26 jardineries signataires



La Charte Jardineries « Jardiner au naturel, ça coule de source »



Les supports de communication

La charte



- Affiche magasin



« Jardiner au naturel, ça coule de source »

- Les affiches partenaires / mairies et affiches abribus



« Jardiner au naturel, ça coule de source »



■ 10 Jardifiches et 1 présentoir



« Jardiner au naturel, ça coule de source »

- 1 panneau temps fort



« Jardiner au naturel, ça coule de source »

■ Réglettes pesticides

**Les pesticides,
c'est pas
systématique !**



→ Pour faire un
choix différent,
adressez-vous au
vendeur conseil de
votre magasin.

**Les désherbants
polluent l'eau**



→ Pour faire un
choix différent,
adressez-vous au
vendeur conseil de
votre magasin.

**Les insecticides
nuisent aux
insectes utiles**



→ Pour faire un
choix différent,
adressez-vous au
vendeur conseil de
votre magasin.

■ Réglette alternative

*Et si l'on
jardinait
sans polluer ?*



→ Pour vous
aider dans
votre choix,
adressez-vous au
vendeur conseil
de votre magasin.

« Jardiner au naturel, ça coule de source »

- des Stop produit

Pour rail



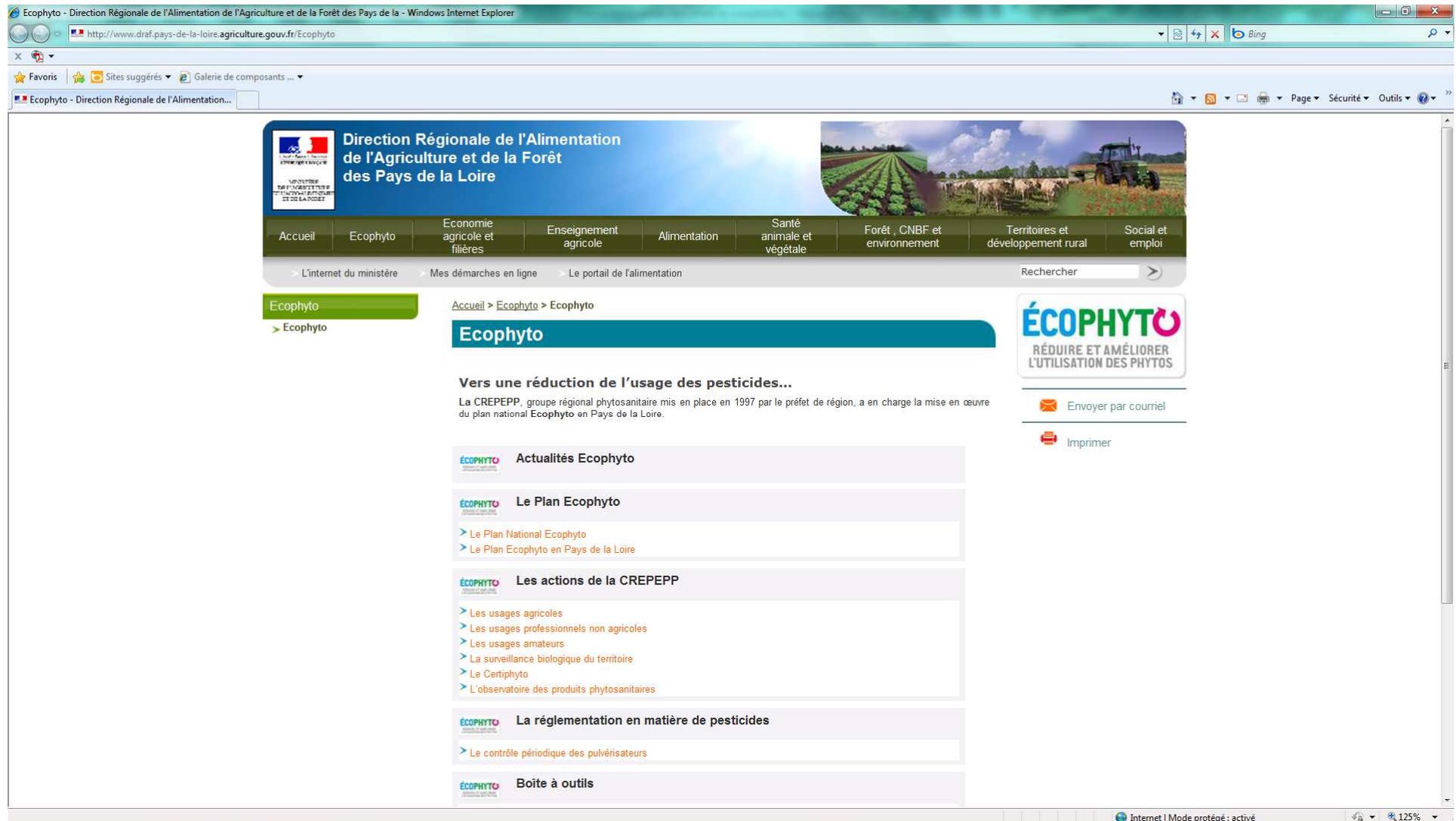
Pour broche



■ Panonceaux



Informations et actualités



Ecophyto - Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la - Windows Internet Explorer

<http://www.draf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de la Loire

Accueil | Ecophyto | Economie agricole et filières | Enseignement agricole | Alimentation | Santé animale et végétale | Forêt, CNBF et environnement | Territoires et développement rural | Social et emploi

> L'internet du ministère > Mes démarches en ligne > Le portail de l'alimentation

Ecophyto

 > Ecophyto

Accueil > Ecophyto > Ecophyto

Ecophyto

Vers une réduction de l'usage des pesticides...

La CREPEPP, groupe régional phytosanitaire mis en place en 1997 par le préfet de région, a en charge la mise en œuvre du plan national Ecophyto en Pays de la Loire.

Envoyer par courriel

 Imprimer

Actualités Ecophyto

Le Plan Ecophyto

- > Le Plan National Ecophyto
- > Le Plan Ecophyto en Pays de la Loire

Les actions de la CREPEPP

- > Les usages agricoles
- > Les usages professionnels non agricoles
- > Les usages amateurs
- > La surveillance biologique du territoire
- > Le Certiphyto
- > L'observatoire des produits phytosanitaires

La réglementation en matière de pesticides

- > Le contrôle périodique des pulvérisateurs

Boîte à outils

Internet | Mode protégé : activé | 125%

Vous pouvez consulter le site de la DRAAF

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

- Des Bulletins de Santé du Végétal BSV pour les ZNA
- Des outils de communication à votre disposition
- Des informations sur le certificat individuel et l'agrément (démarche vers la certification)
- Des outils d'aide à la décision et la réglementation (PDC, CTE)
- Les actions Ecophyto sur le Pays de la Loire
- Des liens vers des sites partenaires

Une mine d'informations à consulter sans modération....





Merci de votre attention

<http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr/Ecophyto>

<http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Journée d'information Plan Ecophyto ZNA Pays de la Loire – 27 novembre 2013